

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 14 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : M. JAUSSERAND, M. NETTE, M. LENGAIGNE, MME BRAU, MME GARRELIS, M. VEUX, MME SIMON, MME RAMBAUD, MME LEGLISE, M. DUMEAU, M. TROCMET, MME DOUGLAS, MME MEROT, M. DELONG

EXCUSES : M. BOYER (procuration à M. JAUSSERAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : MME GARRELIS Sandrine

La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

[Information sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable \(PADD\) du Schéma de Cohérence Territoriale \(S.C.O.T\)](#)

Après avoir validé le diagnostic et les enjeux du S.C.O.T du Sud gironde, monsieur Le Maire a présenté le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD).

Ce document de travail comporte trois axes de développement :

AXE 1 Un Sud Gironde qui s'appuie sur ses atouts

AXE 2 Un Sud Gironde structuré, connecté et solidaire

AXE 3 Un Sud Gironde qui cultive ses différences

Si l'ensemble des axes, ne présentent pas d'observation particulière, le Conseil Municipal après en avoir débattu, tient à formuler les observations suivantes :

Volet urbanisme, si la diminution de l'utilisation des espaces naturels et agricoles doit être contrainte (diminution de 40%), le Conseil Municipal formule des inquiétudes concernant la surface moyenne qui doit être de 600 M2 pour la construction d'une maison. Le développement du réseau numérique élément structurant du projet doit être prioritaire pour l'ensemble du territoire communal et communautaire et notamment il doit être renforcé avec des débits qui correspondent aux besoins des professionnels.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 15 décembre 2014, a décidé à l'unanimité le transfert à la CDC des compétences « élaboration des documents d'urbanisme ». Chaque commune doit se prononcer dans un délai de trois mois pour préciser si elle y est favorable ou non.

Dès le 1^{er} juillet 2015, l'Etat n'instruira plus les dossiers d'urbanisme pour les communes disposant d'une carte communale ou d'un POS. Caudrot n'est pas concernée puisque nous appliquons le R.N.U (Règlement National d'Urbanisme). D'ailleurs, nos dossiers seront toujours traités par la DDTM tant que nous ne serons pas intégrés au PLUI, probablement pas avant 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer à la CDC la compétence pour l'élaboration du PLUI et approuve cette modification spécifique de notre adhésion à la CDC.

Budgets

CA 2014

Monsieur LENGAIGNE fait un point sur les écritures comptables de cet exercice qui fait apparaître à ce jour un excédent d'environ 160 000 € en fonctionnement, démontrant une maîtrise des dépenses de cette section.

BP 2015

Monsieur Le Maire indique les propositions de projets d'investissements pour cette année :

L'Insonorisation des restaurants scolaires

Une étude acoustique vient d'être faite par la société AES Environnement pour un coût de 600 € TTC.

Le coût des travaux serait d'environ 20 000 € TTC. Un dossier DETR a été déposé en Sous-Préfecture le 15 janvier et nous pourrions bénéficier de :

Une aide de 35% et une subvention du Conseil Général de 50%, ce qui laisserait 2000 € TTC à notre charge.

City Stade

Un dossier a également été déposé le 15 janvier pour ce projet qui s'élèverait à 60 000 € TTC.

Nous pourrions donc bénéficier : d'une aide de 35 % au niveau de la DETR, de 30 % du Conseil Général et des Crédits Parlementaires pour 10 000 €, ce qui laisserait à la charge de la commune un montant de 10 à 15 000 € TTC.

Eclairage Public

Monsieur VEUX précise avoir fait réaliser une étude par le SDEEG, pour une bonne appréciation de l'état de tout notre éclairage public. But : diminuer le coût de notre consommation sur les 11 postes de Caudrot.

A titre d'information, il nous précise que nous avons 9 KM d'éclairage avec 212 points lumineux.

Dans le cadre des travaux de 2015, le remplacement de 85 foyers existants sera effectué par des lampes de basses consommations. Il y a encore 5 lampes au mercure officiellement interdites depuis le 1^{er} janvier 2015 et qui seront donc remplacées. Le coût d'entretien moyen de ces lampes est de 98.47 € par an et par lampe soit 18 € de consommation par habitant et par an.

Deux dispositifs pour la coupure des projecteurs de l'église à 1 H du matin seront posés, une loi précisant que les bâtiments publics doivent être éteints le soir.

La mise en conformité de la sécurité de nos armoires électriques sera faite.

Des horloges astronomiques seront installées pour régler le déclenchement de l'allumage.

Un regroupement des commandes de l'éclairage sera posé à Sargos.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 53 534.63 € TTC comprenant la main d'œuvre.

ERDF pourrait toutefois nous accorder une aide de 2000 € TTC.

Afin de pouvoir financer ce projet, une demande d'avance remboursable auprès du SDEEG est possible sur 10 ans.

La première année nous remboursons seulement les frais de commission qui s'élève à 4495 €, et dès l'année 2016 les annuités seraient de 4086 € par an sur le budget de fonctionnement.

Ces travaux permettront une économie d'énergie d'environ 25000 KW par an, soit 3289 €.

Monsieur JAUSSERAND demande au conseil Municipal de se prononcer dès ce soir, pour délibérer sur ce projet de modification de notre éclairage public.

Toutefois, les devis fournis ne seront signés qu'après vérification des données chiffrées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à cet investissement qui ne se fera que si le budget le permet.

Monsieur Le Maire s'engage à en rediscuter lors du projet Conseil Municipal avant de retourner les devis signés.

Mise en conformité de la sécurité du centre socio-culturel

A la suite de la visite de contrôle de sécurité effectuée le 6 juin 2013 par la Sous-Préfecture, un avis défavorable au fonctionnement de ce bâtiment a été rendu. Il est donc nécessaire d'effectuer quelques travaux de mises aux normes.

Monsieur le Maire a donc contacté Monsieur FIDALGO qui, après s'être rendu sur place et ayant pris note des observations indiquées dans les rapports de contrôle du bureau VERITAS, a établi un devis pour la mise en conformité du bâtiment. Celui-ci s'élève à 8133.05 € TTC. De plus, huit alarmes incendies et des détecteurs de fumée seront installés pour un coût de 5 973.60 € TTC.

Mise en sécurité

FOYER RURAL

4 blocs issus de secours doivent être posés, monsieur FIDALGO effectuera ces travaux pour un montant de 618 € TTC.

ECOLE

Des travaux de mise en conformité électrique sont nécessaires et seront effectués par monsieur FIDALGO. Coût 1488 € TTC.

Mise en conformité électrique de la Mairie

Le tableau de la mise en sécurité électrique étant défectueux, celui-ci sera changé par Monsieur FIDALGO, coût des travaux 1440 € TTC.

Modification du Chauffage au local du 3^{ème} Age

Les radiateurs à gaz seront remplacés par des radiateurs électriques programmables, d'où la suppression d'un compteur auprès de GRDF.

Devis DALKIA	3 662.18 € TTC
Devis FIDALGO	2 880.00 € TTC

Le devis de Monsieur FIDALGO ne précise pas la marque ni le modèle des radiateurs proposés. La décision ne sera donc pas prise ce jour et des informations complémentaires devront nous être fournies.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable pour effectuer l'ensemble de ces remises en conformité électriques si le budget 2015 le permet.

Interphones

MAIRIE

Le secrétariat de la mairie étant fermé tous les matins hormis le mercredi et le samedi, la factrice ainsi que les livreurs se trouvent contraint de repasser ou de laisser les avis de recommandé au bureau de poste.

Afin de faciliter l'accès au secrétariat durant les matinées, monsieur Le Maire propose la pose d'un interphone. Il a été demandé deux devis : Monsieur DESQUEYROUX Didier propose la pose d'un audiophone pour un coût de 682 € TTC, un vidéophone pour un montant de 1349.76 € TTC, monsieur FIDALGO un vidéophone pour 1296 €.

Après discussion Le Conseil Municipal par 13 Voix pour et 2 abstentions décide l'installation d'un interphone. Monsieur DUMEAU explique son choix, estimant que, pour la sécurité de la secrétaire, il serait plus approprié d'installer un vidéophone.

PERISCOLAIRE

Afin d'assurer la sécurité des enfants, et de manière à ce que les entrées et sorties soient contrôlées, il est nécessaire que les portes soient bien fermées et qu'une seule personne ouvre et contrôle l'accès de cette structure.

Monsieur le Maire propose un système de porte qui se refermerait automatiquement après le départ des parents.

Différentes possibilités peuvent être étudiées, monsieur le Maire va faire une recherche plus approfondie des différents systèmes et en demander l'étude.

Logement au Presbytère

La locataire actuelle a informé monsieur le Maire qu'elle quitterait ce logement au 1^{er} février 2015.

Monsieur JAUSSERAND demande donc aux élus s'ils souhaitent maintenir ou augmenter le montant de ce logement, du fait du renouvellement du contrat ne pouvant après qu'appliquer le pourcentage de l'indice de révision des loyers.

Il propose de passer à 500 € ce F3.

Après avoir voté à main levée, 4 élus sont contre une augmentation et 11 élus pour.

Elections des délégués Départementaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un décret ministériel du 28 novembre 2014 a arrêté les dates des dimanches 22 et 29 mars 2015.

De ce fait, les permanences au bureau de vote doivent être arrêtées.

Chaque élu recevra un tableau sur lequel il pourra y indiquer sa disponibilité.

INSEE

Les chiffres du recensement de la population de 2012 viennent de nous être communiqués, la population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2015 est de 1166 habitants.

Questions diverses

Projet d'un city stade

Monsieur Le Maire rappelle aux élus le projet de création d'un city stade, sachant que cette structure qui peut accueillir plusieurs disciplines, notamment volley, tennis, permettrait aux jeunes d'avoir un lieu pour se retrouver et pratiquer plusieurs activités sportives.

La plateforme existe déjà au niveau du court de tennis ou au terrain de sport situé à côté des écoles. Seul inconvénient : ces structures ne permettraient pas l'organisation de compétition, uniquement pour le tennis.

Monsieur le Maire confirme que ce n'est pas le but recherché, qu'un gain de 20 000 € sur le coût de ce projet n'étant pas négligeable, le court de tennis pourrait être la solution.

Toutefois, ce city stade ne pourrait être envisagé que si les différentes subventions possibles nous étaient allouées. Dans ce cas la commune n'aurait à sa charge qu'un montant de 8818 € à budgétiser, sinon cette opération sera repoussée.

Monsieur DUMEAU demande si nous avons une idée du taux d'occupation de ce city stade, et il considère que le terme de city stade n'est pas bon, souhaitant une autre dénomination.

Madame DOUGLAS souhaiterait une mutualisation de ce projet avec les communes environnantes.

Monsieur TROCMET quant à lui n'est pas favorable au lieu choisi, estimant que ce complexe amènera beaucoup de nuisances, notamment du bruit pour les maisons environnantes et suggère plutôt une implantation sur le terrain en face du cimetière.

Monsieur le Maire précise que le débat est ouvert, toutes les remarques étant constructives et le lieu sera donc à rediscuter lors des prochains Conseils Municipaux.

La séance est levée à 20 H 55.